



Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique

5^e Rencontre annuelle des référents déontologues de la sphère publique

Vendredi 28 juin 2024
9h - 17h15

Palais du Luxembourg*
15, rue de Vaugirard

Le référent déontologue, relais de l'intégrité : un objectif commun, des réalités diverses

Avec la participation du



* Il n'y a pas de possibilité de stationnement au sein du Palais du Luxembourg (parkings Saint-Germain et Saint-Sulpice à proximité).

Programme

Le référent déontologue, relais de l'intégrité : un objectif commun, des réalités diverses

- 9h - 9h30 ● Accueil des participants - salle René Coty
- 9h30 - 9h45 ● Ouverture par M. **Gérard Larcher**, président du Sénat - salle Clemenceau
- 9h45 - 10h ● Discours de M. **Didier Migaud**, président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique - salle Clemenceau
- 10h - 12h ● Table-ronde - salle Clemenceau
- 12h - 13h30 ● Déjeuner - salons de Boffrand
- 13h45 - 16h15 ● Ateliers - salles A0067, A0213, A0245, Monory et Clemenceau
- 17h - 17h15 ● Restitution des ateliers et conclusion par M. **Didier Migaud**, président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique - salle Clemenceau

Table-ronde

La table-ronde a pour thème : « **Le référent déontologue, relais de l'intégrité : un objectif commun, des réalités diverses** ». Elle permet un retour d'expérience croisé entre référents déontologues des agents et des élus, dans diverses sphères de l'action publique.

- **Julie Lassalle**, référente déontologue du centre de gestion de La Réunion, maître de conférences en droit public à l'Université de La Réunion ;
- **Anne Guérin**, présidente du collège de déontologie des élus du département de la Gironde, conseillère d'État honoraire ;
- **Pascal Lemoine**, vice-président du collège de déontologie de l'AP-HP, avocat général à la Cour de cassation ;
- **Alain Ménéménis**, président du collège de déontologie du ministère de la culture, conseiller d'État honoraire.

Les ateliers

Thème 1 : le conflit d'intérêts et la prise illégale d'intérêts

La prévention des conflits d'intérêts demeure un élément central de la prévention des atteintes à la probité au sein des administrations et des collectivités. L'atelier permettra de revenir sur la définition du conflit d'intérêts ainsi que sur les actualités du conflit entre intérêts publics et les mesures à mettre en œuvre au sein des collectivités en application des dispositions issues de la loi « 3DS » du 21 février 2022. Les liens entre le conflit d'intérêts et le délit de prise illégale d'intérêts au sens de l'article 432-12 du code pénal seront également abordés, ainsi que les mesures permettant de prévenir les risques associés.

Atelier n° 1

animé par :

- M. **Vincent Charmoillaux**, conseiller référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation

- Mme **Jordane Mathieu**, directrice juridique et déontologie, Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)

Thème 2 : La mise en place d'outils déontologiques

Si la prévention des situations de conflit d'intérêts constitue une exigence individuelle qui appelle à la responsabilité de chacun, la mise en œuvre d'outils déontologiques est indispensable pour traduire dans la pratique l'appréciation parfois théorique des risques de nature déontologique ou pénale. La mise en place d'une charte de déontologie adaptée aux risques identifiés lors de la cartographie ainsi que d'une politique de gestion des cadeaux et des invitations seront tout particulièrement abordés au cours de cet atelier.

Atelier n° 2

animé par :

- M. **Henry de Saxcé**, chef du département du conseil aux acteurs publics, Agence française anticorruption (AFA)
- M. **Alexandre Lesage**, chargé de mission juridique et d'études, Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)

Thème 3 : Le rôle du référent déontologue dans le contrôle des mobilités public-privé

Le référent déontologue occupe une place centrale dans le contrôle déontologique des mobilités entre les secteurs publics et privé des agents publics, à la fois conseil des agents et des administrations et interlocuteur régulier de la Haute Autorité. Ces deux ateliers permettront aux participants d'appréhender le positionnement et le périmètre d'intervention du référent déontologue dans le contrôle des mobilités entre les secteurs public et privé, mais aussi de mieux circonscrire leur analyse des risques de nature pénale et déontologique.

Atelier n° 3

animé par :

- Mme **Vanessa Ribas-Bourguignon**, référente déontologue des agents de la ville de Nice et de la métropole Nice Côte d'Azur
- M. **Paul Midey**, chargé de mission juridique, Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)

Atelier n° 4

animé par :

- M. **Jean-Pierre Clot**, président du collège de déontologie des Hospices civils de Lyon
- Mme **Agathe Chossat de Montburon**, chargée de mission juridique, Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)

Thème 4 : Le cumul d'activités dans la fonction publique

Soumis à un principe d'exclusivité, les agents publics consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle à leurs missions de service public. Toutefois, plusieurs exceptions permettent aux agents de cumuler leurs fonctions avec l'exercice d'autres activités, sous certaines conditions. L'atelier reviendra sur le régime juridique applicable aux différentes formes du cumul, ainsi que sur le rôle que le référent déontologue peut être amené à jouer pour en apprécier la compatibilité avec le respect des principes déontologiques inhérent à l'exercice des fonctions publiques.

Atelier n° 5

animé par :

- Mme **Anne Rinnert**, responsable nationale spécialité éthique publique, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- Mme **Maud d'Elbreil**, adjointe à la directrice juridique et déontologie, Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)